

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL PORTANT
SUR LES COMPTES 2013**

En application de la loi du Luxembourg du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières.

SOMMAIRE

Résultats au 31 décembre 2013	Pages
I. Rapport de gestion de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.....	3
II. Etats financiers 2013.....	16
III. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers 2013.....	24
IV. Attestation de la personne responsable.....	27

I. Rapport de gestion de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF

CREDIT MUTUEL ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Société anonyme au capital de 30 000 000 euros
Siège social : 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon
440 180 842 RCS BREST

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour présenter notre rapport d'activité et soumettre à votre approbation les comptes et les résolutions afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

INFORMATIONS GENERALES

Statuts

Les statuts ont été modifiés en décembre 2012.

Administration et contrôle de la société

Depuis le Conseil d'administration du 13 décembre 2013, les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration sont dissociées. Les fonctions de Président du Conseil d'administration sont occupées par Monsieur Dominique ANDRO et celles de Directeur Général par Monsieur Hervé CROSNIER qui est assisté par un Directeur Général Délégué en la personne de Monsieur Jean-Luc LE PACHE. Le détail de la composition du Conseil d'administration de la société figure au 9.1 du présent rapport.

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises.

Capital social

Au 31/12/2013, le capital social, détenu à 100% par Crédit Mutuel Arkéa, s'élève à 30 000 000 euros. Ce niveau est resté inchangé sur 2013.

Loi sur la modernisation de l'économie

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucune dette fournisseur n'existe au 31/12/2013 et au 31/12/2012.

Risque de taux

En l'absence de transfert effectif des garanties (situation actuelle), la société adosse systématiquement en liquidité et en taux les émissions d'obligations sécurisées et les prêts consentis à Crédit Mutuel Arkéa. La société ne prend donc pas de risque de taux (en dehors du remplacement de ses fonds propres).

Pour plus de détail, voir la section « 7. Facteurs de risques ».

Vie sociale

Pour mémoire, le premier Commissaire aux Comptes Titulaire est le cabinet DELOITTE, représenté par Monsieur Jean Marc MICKELER et le premier Commissaire aux Comptes suppléant est le cabinet BEAS.

Aussi, le deuxième Commissaire aux Comptes Titulaire est le cabinet KPMG, désormais représenté par Monsieur Fabrice ODENT en remplacement de Monsieur Gabriel MORIN, et le deuxième Commissaire aux Comptes suppléant est Monsieur Malcolm MC LARTY.

Déclassement d'une convention

La convention d'intégration fiscale signée le 15/11/2010, ayant fait l'objet antérieurement d'une autorisation et d'une mention dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, est désormais, suite à la délibération du Conseil d'Administration en date du 13/12/2013, considérée comme une convention courante conclue à des conditions normales à l'intérieur du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

ACTIVITE

La société a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres obligataires sécurisés de type « Obligations Foncières » dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen long terme.

En 2011, la société a réalisé son émission inaugurale de 750 millions d'euros en octobre (avec une échéance en octobre 2021).

Au cours de l'année 2013, la société Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF a émis des obligations foncières pour un montant de 120 millions d'euros sous forme d'une émission privée à échéance août 2025, portant l'encours émis à 870 millions d'euros.

ARRETE DES COMPTES AU 31/12/2013

Compte de résultat

Les produits 2013 s'élèvent à 30 174 K€. Ils correspondent aux opérations de prêts à CM Arkéa pour 30 166 K€, et au remplacement des fonds propres sur le compte à vue indexé sur l'EONIA pour 8 K€. Du fait de la baisse de l'EONIA, ce remplacement de fonds propres a de nouveau connu sur 2013 une baisse de sa rémunération (-41 K€ de produits financier entre 2012 et 2013 pour des fonds placés qui ont diminué de 1,33% entre l'exercice 2012 et 2013).

Les charges s'élèvent à 30 440 K€. Elles sont essentiellement constituées des charges sur les titres émis (29 848 K€) et des charges générales d'exploitation (591 K€).

Le résultat d'exploitation se situe à -266 K€.

Après impôt sur les sociétés (0 K€), le déficit de l'exercice s'élève à -266 K€.

Bilan

Le total du bilan s'élève à 912 177 K€.

La hausse du bilan par rapport à 2012 (+120 K€) est principalement liée à l'émission d'obligations de 120 M€ en août 2013 et au prêt de même montant à Crédit Mutuel Arkéa

A noter : au jour du Conseil d'Administration, aucun évènement significatif post clôture n'est intervenu.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé, dans les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- résultat de l'exercice	-265 931,45 €
- auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent	-195 561,14 €
<u>Soit un total disponible de</u>	<u>-461 492,59 €</u>
- affectation à la réserve légale	0 €
- solde reporté à nouveau	-461 492,59 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de dividende versé au cours des trois précédents exercices.

DESCRIPTION DU COVER POOL AU 31/12/2013

Les émissions d'obligations foncières de la société sont garanties par un portefeuille de crédits consentis ou garantis à 100% par des personnes publiques.

Ces prêts sont détenus par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et les CCM. Ils sont enregistrés en hors bilan en « Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit » pour un montant de 1 262 543 K€ au 31 décembre 2013.

Les caractéristiques de ce portefeuille de couverture comptabilisé au 31 décembre 2013 sont présentées ci-dessous :

Capital Restant Dû (en €)	1 262 543 180 €
Nombre de prêts	1 306
Nombre d'emprunteurs	882
Capital Restant Dû moyen par emprunteur (en €)	1 431 455 €
Ancienneté moyenne (en mois)	36
Maturité résiduelle moyenne (en années)	17,1
Proportion de créances à taux fixe	16%
Proportion de créances éligibles BCE	98%

Type de garanties portées			
	Capital Restant Dû en Md €	%	Nombre de prêts
Emprunteur collectivité	1 196,1	95%	1 230
Dossier garanti par collectivité	66,4	5%	76
Total	1 262,5	100%	1 306

Type d'emprunteurs			
	Capital restant dû en Md €	%	Nombre de prêts
Regions	47,5	4%	2
Departments & overseas territories	506,7	40%	43
French Municipalities	282,9	22%	781
Districts groups	140,1	11%	143
Crédit Municipal	0,0	0%	0
Social Housing	59,6	5%	22
Hospitals	110,0	9%	38
Inter municipality Services	42,0	3%	152
Others	73,7	6%	125

Total	1 262,5	100%	1 306
Régions			
	Capital Restant Du en Md C	%	Nombre de prêts
Alsace	0,0	0%	0
Aquitaine	134,6	11%	83
Auvergne	33,9	3%	56
Basse-Normandie	4,0	0%	13
Bourgogne	32,0	3%	6
Bretagne	301,3	24%	943
Centre	0,0	0%	0
Champagne-Ardenne	20,9	2%	4
Corse	2,0	0%	8
Départements d'Outre-Mer	0,0	0%	0
Franche-Comté	4,2	0%	2
Haute-Normandie	106,9	8%	11
Ile-de-France	194,1	15%	22
Languedoc-Roussillon	33,6	3%	25
Limousin	0,0	0%	0
Lorraine	0,6	0%	1
Midi-Pyrénées	24,6	2%	13
Nord-Pas-de-Calais	125,6	10%	10
Pays de la Loire	75,6	6%	28
Picardie	9,9	1%	2
Poitou-Charentes	8,6	1%	37
Provence-Alpes-Côte d'Azur	93,0	7%	24
Rhône-Alpes	57,1	5%	18
Territoires d'Outre-Mer	0,0	0%	0
Total	1 262,5	100%	1 306

PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS

Les émissions seront réalisées en fonction des besoins en liquidité du groupe Crédit Mutuel Arkéa, de la situation du marché des Obligations Foncières et de la production de crédits éligibles.

FACTEURS DE RISQUES

L'article L.225-100 du Code de commerce prévoit que le rapport de gestion comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Ainsi les facteurs décrits ci-dessous, sans être exhaustifs, présentent les

principaux risques auxquels est exposé Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF ainsi que les dispositifs mis en œuvre pour les prévenir.

Risques généraux de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF

Risques de crédit

Cadre légal des sociétés de crédit foncier

Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF est agréé comme Société de Crédit Foncier (SCF) et, conformément au code monétaire et financier, a pour objet exclusif l'octroi ou l'acquisition d'actifs portant sur des personnes publiques ou bien entièrement garantis par elle dans le respect de critères d'éligibilité stricts.

Conformément à l'article L.515-20 et R.515-7-2 du Code monétaire et financier, le rapport entre le montant total des actifs des sociétés de crédit foncier, après application du pourcentage de pondération, et le montant des passifs bénéficiant du privilège doit être d'au moins 102% (calcul par transparence).

Contrôle de ces obligations légales

Le respect des critères d'éligibilité est contrôlé par le contrôleur spécifique (Cailliau Dedouit et Associés) de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Le contrôleur spécifique, dont la nomination a été préalablement soumise à l'ACPR, a accès à toute l'information nécessaire pour confirmer la conformité du calcul du ratio de couverture. Ce ratio est publié deux fois par an et vérifié par le contrôleur spécifique.

Cadre particulier de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF

Outre la sécurité apportée par le cadre légal, Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF s'est fixé des critères d'éligibilité additionnels (dits contractuels) pour les actifs remis en garantie. Conformément à ces critères, la grande majorité de ces actifs proviennent des activités de financement commercial des entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Crédit Mutuel Arkéa et Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF ont conclu des accords en vue d'assurer le transfert à la société d'actifs éligibles permettant de maintenir un ratio de surdimensionnement, entre ses actifs éligibles et ses émissions privilégiées, supérieur ou égal à 105%.

Risque de crédit direct sur Crédit Mutuel Arkéa

Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF réalise des émissions d'obligations foncières. Le produit de ces émissions est ensuite octroyé sous forme de prêts à Crédit Mutuel Arkéa.

Ainsi, le risque de crédit que prend directement Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF ne porte que sur Crédit Mutuel Arkéa.

Au 31 décembre 2013, l'encours des prêts à terme au bilan de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF s'élève à 870 millions d'euros. Il porte en totalité sur Crédit Mutuel Arkéa et représente les prêts octroyés en contrepartie des ressources levées par Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Risque de crédit indirect sur les emprunteurs publics

L'activité principale de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF est de consentir ou d'acquérir des expositions sur, ou garanties par des entités du secteur public (directement ou indirectement).

Au 31/12/2013, la société est exposée, indirectement, au risque de crédit de ces entités du secteur public.

Ce risque de crédit est supervisé par la direction des risques de Crédit Mutuel Arkéa.

Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières ; il naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources. L'exposition à ce risque est mesurée par le ratio de liquidité ; en cas d'insuffisance, Crédit Mutuel Arkéa doit assurer la liquidité de la société.

En situation courante, les actifs et les passifs de la société sont parfaitement adossés, ne générant pas de risque de liquidité.

Lors de la survenance d'un cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, l'inadéquation entre le profil d'amortissement des actifs cédés en garantie et le profil d'amortissement des obligations foncières, pourrait créer un besoin de liquidité au niveau de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Conformément aux articles L.513-8 et R.515-7-1 du Code monétaire et financier, Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF doit, en tout temps, couvrir ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, en tenant compte de la prévision des flux de capital et d'intérêts sur ses actifs et les flux nets liés aux instruments financiers dérivés visés à l'article L.513-10 du Code monétaire et financier.

Pour anticiper et faire face au risque de liquidité mentionné ci-dessus et afin de respecter le ratio de liquidité de l'article R.515-17-1 du Code monétaire et financier, Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF pourra bénéficier, de la part de Crédit Mutuel Arkéa, d'un gage en espèce de manière à assurer, à mesure qu'ils deviennent exigibles et payables, les paiements de tous les montants dus par Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Risques de change et d'intérêt

Chaque prêt accordé par Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF à Crédit Mutuel Arkéa doit se faire dans la même devise, pour le même montant et selon les mêmes conditions d'intérêt que l'obligation foncière correspondante (prêt « miroir »). En conséquence, aussi longtemps que Crédit Mutuel Arkéa n'est pas en défaut, Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF n'est pas exposé aux risques de change et d'intérêt.

En cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, le collatéral est transféré à l'actif de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF afin de couvrir le passif de celui-ci. Dans ce cas, afin de couvrir l'écart potentiel des taux de change / d'intérêt entre les émissions et les crédits remis en garantie, Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF doit appliquer une stratégie de couverture qui sera conforme aux exigences légales et aux exigences des agences de notation. Il n'y a cependant aucune assurance sur l'adéquation de la stratégie de couverture et du risque encouru.

Au 31 décembre 2013, les actifs et passifs de la société sont intégralement libellés en euros.

Risques opérationnels impliquant les systèmes d'information

La sécurité du système d'information du groupe Crédit Mutuel Arkéa est gérée au sein de Crédit Mutuel Arkéa. Une politique de sécurité a été définie, y compris les directives et les procédures opérationnelles ventilées par secteur risque : sécurité physique, sécurité du contrôle d'accès au système, sécurité des bases de données et des applications, sécurité de l'exploitation continue.

Autres risques

Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF est exposé à d'autres risques, notamment des risques de paiement et de règlement-livraison, des risques de conflits d'intérêts, des risques de contreparties. Ces risques sont exposés dans le Base Prospectus de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF n'emploie pas de salarié et n'a pas d'impact important sur l'environnement. De plus, la gestion de cette société est externalisée au niveau de Crédit Mutuel Arkéa. Pour plus d'informations sur la gestion environnementale et sociale et le développement durable se reporter au rapport de gestion de Crédit Mutuel Arkéa.

MANDATS ET REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2013

Mandats des Mandataires sociaux

Ronan LE MOAL, Président et Directeur Général jusqu'au 13/12/2013

- Directeur Général du Crédit Mutuel Arkéa
- Directeur Général d'Arkéa SCD et représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa
- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire jusqu'au 29 mars 2013
- Membre du Conseil de Surveillance d'Armoney
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Cartes de paiements
- Administrateur de Leetchi
- Administrateur de Kepler Financial Partners
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration d'Ophiliam Développement Conseil
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Tikehau Capital Advisors

Dominique ANDRO, Président depuis le 13/12/2013

- Directeur Général Délégué du Crédit Mutuel Arkéa
- Président du directoire d'Arkéa Banking Services jusqu'au 5 juillet 2013
- Président du Conseil d'administration du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - banque
- Président du Conseil d'administration du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – SCF
- Président de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH depuis le 13 décembre 2013
- Membre du Conseil de surveillance d'Armoney
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF jusqu'au 13 décembre 2013
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Linxo

Hervé CROSNIER, Directeur Général depuis le 13/12/2013, et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa depuis le 13/12/2013

- Directeur général adjoint du Crédit Mutuel Arkéa
- Directeur Général Délégué et administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH jusqu'au 13 décembre 2013
- Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH depuis le 13 décembre 2013
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH depuis le 13 décembre 2013
- Directeur Général Délégué et administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF jusqu'au 13 décembre 2013
- Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF depuis le 13 décembre 2013

- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF depuis le 13 décembre 2013

Jean-Luc LE PACHE, Directeur Général Délégué et Administrateur depuis le 13/12/2013

- Président Directeur général de la Compagnie Européenne d'Opérations Immobilières – B.I.E
- Directeur Général Délégué et administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH depuis le 13 décembre 2013
- Directeur Général Délégué et administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF depuis le 13 décembre 2013
- Représentant de la fédération du CMB au Conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Gérard BAYOL, Représentant permanent d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

- Directeur Général Délégué du Crédit Mutuel Arkéa
- Président du directoire d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Membre du Conseil de surveillance de Leasecom Group
- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire jusqu'au 29 mars 2013
- Représentant permanent de la CEOI-BIE au Conseil de surveillance d'Arkéa Crédit Bail
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Polylogis SAS
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Tikehau Investment Management

Christian CADIOU, Administrateur

- Vice-président de la Caisse de Crédit Mutuel de Brest Bellevue - Quizac
- Membre du Conseil de Surveillance de Procapital Securities Services
- Président du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion
- Président du Conseil de Surveillance de Federal Finance
- Membre du Conseil de Surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Financo
- Administrateur de Schelcher Prince Gestion
- Administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH depuis le 13 décembre 2013

Jean-Luc FONTAINE, Administrateur

- Vice-Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Rennes Saint Anne – Saint Martin.

André LAMANDE, Administrateur

- Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Guisriff
- Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de la SA d'HLM d'Armorique
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Équipement en Bretagne (SEMAEB)
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES)

Rémunérations des Mandataires sociaux

Les mandataires sociaux ne touchent aucune rémunération directe au titre de leur mandat exercé auprès de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

S'agissant des jetons de présence, une enveloppe annuelle est fixée par l'assemblée générale du Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF. Sur cette base, un montant par présence aux réunions de Conseil d'administration (ou de comité) est arrêté et attribué aux administrateurs présents. Pour l'exercice en cours, cette enveloppe annuelle a été plafonnée à 8 000 euros.

En application de l'article L.225-102-1 du code de commerce, les rémunérations brutes présentées ci-après sont relatives aux mandats exercés, par certains mandataires sociaux de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF, auprès de Crédit Mutuel Arkéa qui contrôle exclusivement la SCF au sens de l'article L. 233-16 et auprès des autres sociétés du groupe. Le tableau ci-dessous détaille les rémunérations brutes pour la période à compter de la date d'entrée en fonction des mandataires sociaux :

Rémunérations perçues au titre du mandat exercé auprès de Crédit Mutuel Arkéa

Ronan Le Moal (PDG) et Hervé Crosnier (DGD)	Versé au titre de l'exercice 2013
Rémunération Fixe	599 296 €
Rémunération variable	143 594 €
Total	742 890 €

II. Etats financiers 2013

Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF
1, rue Louis Lichou
29450 LE RELECQ-KERHUON

Comptes du 31 décembre 2013

Bilan		En millions d'euros	
Actif	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	1	301 433	736 701
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations, autres titres détenus à long terme		4	4
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Autres actifs		12	33
Comptes de régularisation	2	4 768	5 154
TOTAL DE L'ACTIF		912 177	781 889

Passif		En millions d'euros	
	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	3	677 630	736 556
Autres passifs		5	6
Comptes de régularisation	4	4 951	5 826
Provisions			
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRAG	5	23 541	23 607
Capital souscrit		30 000	30 000
Primes d'émission			
Réserves		2	2
Rapart à nouveau		-196	60
Résultat de l'exercice		-208	-238
TOTAL DU PASSIF		912 177	781 889

Hors-bilan		En millions d'euros	
	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres			
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	9	1 262 543	1 028 418
Engagements sur titres			
Instrumentés financiers à terme			

Comptes du 31 décembre 2013

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	7	30 174	29 681
Intérêts et charges assimilés	7	-29 848	-28 732
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)			
Commissions (charges)		-1	4
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire			
Autres charges d'exploitation bancaire			
Produit net bancaire		325	314
Charges générales d'exploitation		-291	-276
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles			
Résultat brut d'exploitation		-266	-236
Coût de risque			
Résultat d'exploitation		-266	-236
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Résultat courant avant impôt		-266	-236
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices			
Dotations / reprises de FRBC et provisions réglementées			
RÉSULTAT NET		-266	-236

Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF
1, rue Louis Lichou
29480 LE RELECQ-KERHUON

Annexe aux Comptes du 31 décembre 2013

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF, société anonyme à conseil d'administration, a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres fonciers bénéficiant du privilège visé à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme bénéficiant d'une notation « AA ».

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 16 août 2013, la société CREDIT MUTUEL ARKEA PUBLIC SECTOR SCF a émis des obligations de type « foncière » pour un montant de 120 millions d'euros à échéance août 2025.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable, modifié par le règlement n° 2005-04, relatif à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

3.2. Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les comptes de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux banques en France prescrites par le règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par les règlements 99-04 et 2000-03 du comité de la réglementation comptable.

Options et méthodes d'évaluation

1. Créances

Les créances sur les établissements de crédit sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par le règlement CRC 2005-03 puis par le CRC 2007-06 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les décotes et soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces soultes et décotes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de vie des titres concernés selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3 Titres de participation

Conformément aux préconisations de la Commission Bancaire (lettre d'information BAFI n°2007-01), les certificats d'association au fonds de garantie des dépôts sont comptabilisés en participations et autres titres détenus à long terme.

4 Frais de personnel

Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF n'emploie pas de personnel. Elle a constitué le 15 novembre 2010 avec le Crédit Mutuel Arkéa, un groupement de fait régi par les dispositions des articles 261B et suivants du C.G.I. destiné à gérer les moyens humains et matériels mis en commun.

Le Crédit Mutuel Arkéa est la société employeuse. Elle met à la disposition de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF les ressources humaines nécessaires lui permettant de répondre à ses obligations contractuelles, légales et réglementaires dans le cadre de ses activités.

La rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration s'élève à 1 500 euros pour 2013.

5. Intégration Fiscale

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale du groupe Crédit Mutuel Arkéa dont la société mère est Crédit Mutuel Arkéa.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

	En millions d'euros					
	31/12/2013			31/12/2012		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	20 881		20 881	20 180		20 180
Prêts, valeurs reçues en pension		670 600	670 600		710 000	710 000
Créances rattachées	0	7 736	7 736	0	6 800	6 800
TOTAL	20 881	677 736	698 617	20 180	716 800	736 980

Note 2. Comptes de régularisation Actif

	En millions d'euros	
	31/12/2013	31/12/2012
Charges constatées d'avance		
Déduites sur prêts		
Primes de remboursements sur emprunts obligataires	4 708	5 194
Comptes de régularisation divers		
TOTAL	4 708	5 194

Note 3. Dettes représentées par un titre

	En millions d'euros					
	31/12/2013			31/12/2012		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Fonds de caisse						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
Emprunts obligataires	670 600	7 600	677 600	720 000	6 800	726 800
TOTAL	670 600	7 600	677 600	720 000	6 800	726 800

Note 4. Comptes de régularisation - Passif

	En millions d'euros	
	31/12/2013	31/12/2012
Comptes indispnibles sur opérations de recouvrement		
Soules sur prêts	4 708	5 194
Charges à payer	000	000
TOTAL	4 708	5 194

Note 5. Capitaux propres

	En millions d'euros			
	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	23 029			23 029
PRISE D'EMISSIION				39 250
TOTAL RESERVES	5			5
Réserve légale	2			2
Réserves facultatives et statutaires				
Autres réserves				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
REPORT A NOUVEAU	49	-295		-146
RESULTAT DE L'EXERCICE	-247	295	-295	-247
TOTAL	22 837	0	-295	22 542

Le capital est composé de 3 600 000 actions ordonnées d'une valeur nominale de 10 euros.

Note 6. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée

	En millions d'euros				
	0-3 mois	3M-12m	1ans-2ans	2ans et créances attachées	Total
ACTIF					
Créances sur établissements de crédit	29 650			670 000	907 450
à vue	29 650			5	10 985
à terme				670 000	677 765
Créances sur la clientèle					
créances commerciales					
autres créances à la clientèle					
comptes ordinaires débiteurs					
Obligations et autres titres à revenu fixe					
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit					
à vue					
à terme					
Opérations avec la clientèle					
comptes d'épargne à régime spécial					
à vue					
à terme					
autres dettes					
à vue					
à terme					
Dettes représentées par un titre					
bons de caisse			670 000	7 980	677 980
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables					
certificats obligataires			670 000	7 980	677 980

Note 7. Intérêts, produits et charges assimilés

	En millions d'euros			
	31/12/2012		31/12/2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	38 174		29 081	
Opérations avec la clientèle				
Opérations et autres titres à revenu fixe		-29 843		-28 723
Autres opérations				
TOTAL	38 174	-29 843	29 081	-28 723

Note 8. Participations et parts dans les entreprises liées

	En millions d'euros			
	Participations et entreprises liées		Filiales	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL				
ACTIF				
CAPITAL DETENU				
AUTRES EMPLOIS				
Créances	507 453	783 723		
Opérations et autres titres à revenu fixe				
TOTAL EMPLOIS	507 453	783 723	0	0
PASSIF				
Dettes		125		
Dettes représentées par des titres				
TOTAL RESSOURCES	0	125	0	0
ENGAGEMENTS DONNÉS				
De financement				
De garantie				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	0	0	0	0
ENGAGEMENTS REÇUS				
De financement				
De garantie	1 262 543			
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	1 262 543	0	0	0

Note 9. Engagements de l'activité bancaire

	En millions d'euros	
	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Engagements de financement		
en faveur des établissements de crédit		
en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie		
envers d'établissements de crédit		
envers de la clientèle		
Engagements sur titres		
autres engagements donnés		
Engagements reçus		
Engagements de financement		
reçus des établissements de crédit		
Engagements de garantie		
reçus des établissements de crédit	1 262 548	1 028 418
Engagements sur titres	1 262 548	1 028 418
autres engagements reçus		

Note 10. Affectation du résultat

	En millions d'euros
	31/12/2013
ORIGINE	
Résultat net	-268
Prélèvement sur les réserves statutaires	-268
Prélèvement sur les réserves facultatives	
AFFECTATION	-536
Réserves légales	
Réserves statutaires	
Réserves facultatives	
Report à nouveau	
Réaffectation du capital	-536

Note 11. Exemption d'établir des comptes consolidés

Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du Crédit Mutuel Arkéa.

Note 12. Intégration fiscale

Au 31/12/2013, le montant d'impôt dû à la société mère est nul.

III Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers 2013

CREDIT MUTUEL ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Société Anonyme

1, rue Louis Lichou
29480 - Le Relecq-Kerhuon

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

CREDIT MUTUEL ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Société Anonyme
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CREDIT MUTUEL ARKEA PUBLIC SECTOR SCF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, mentionnées dans le rapport de gestion sont indiquées de manière globale et sont limitées aux mandataires sociaux en poste jusqu'au 13 décembre 2013. En conséquence, nous ne pouvons pas attester l'exhaustivité des informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Paris La-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2014

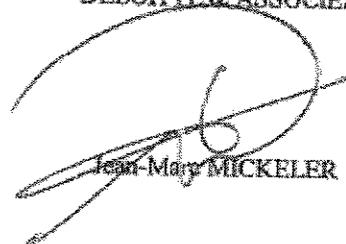
Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT FS I



Fabrice ODENT

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Mary MICKELER

IV. Attestation de la personne responsable

Hervé Crosnier, Directeur Général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente fidèlement l'évolution et les résultats de la société, la situation de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris,

Le 23 avril 2013

Hervé Crosnier

Directeur Général

